

Édito

Famille-travail : une perspective radicale ?

Laurence Bachmann, Dominique Golay, Françoise Messant,
Marianne Modak, Clotilde Palazzo et Magdalena Rosende

«Ce n'est pas moi qui lève Mariette le matin, aujourd'hui, demain, après-demain, la mets sur les toilettes, la lave, l'habille, lui donne à déjeuner, l'installe dans son fauteuil, lui donne sa soupe, sa viande en purée, son dessert, la remets sur les toilettes, l'essuie, la couche pour la sieste. Ce n'est pas moi qui la relève, l'assieds dans le fauteuil, lui donne son thé et son biscuit, la remets sur les toilettes, la conduis à table, la couvre d'une serviette, lui donne à la cuillère, une bouchée pour papa, une bouchée pour maman, ouvre la bouche, bravo et elle recrache si elle ne veut pas. Ce n'est pas moi qui la remets sur les toilettes, la déshabille, la lave, lui mets ses protections, lui enfle une chemise de nuit, la couche. Ce n'est pas moi. Pas besoin de lui laver les dents, elle n'a plus de dentier. Si c'était moi tous les jours, tous les matins, tous les midis, toutes les minutes, tous les mois, toutes les années... je ne serais pas émue, je l'affamerais, la laisserais sale, lui attacherais les mains, l'empoisonnerais.»

Paule Andrée Scheder
Ne pleure pas Mariette
Lausanne : Éditions d'en bas, 2004, p. 71

En montrant combien l'univers du travail professionnel¹ est dépendant, dans la famille, du travail gratuit des femmes, de leur investissement non seulement matériel, mais psychologique et affectif aussi, le mouvement féministe des années 70 ne s'attendait pas à ce que, trente ans plus tard, la problématique de l'articulation de la famille et du travail se réduise à une seule question : «Comment concilier travail et famille»? Si ce thème fait

1. Dans cet éditto, le terme «travail» sans qualificatif signifie «travail professionnel», il n'inclut pas le travail domestique gratuit.

recette, c'est que la «conciliation» intéresse beaucoup de monde : les employeurs, soucieux de pouvoir disposer de main-d'œuvre féminine ; l'État, pour lequel l'intégration professionnelle des femmes résout en partie le problème du financement des assurances sociales ; les hommes enfin, maris et compagnons en premier lieu, soucieux d'échapper au travail domestique et donc favorables en principe aux mesures qui en facilitent l'accomplissement.

Un tel intérêt nous voit forcées de reconnaître qu'en dépit des acquis des femmes dans le monde professionnel, c'est somme toute d'une défaite, ou tout au moins d'un ratage, dont il faut parler. Le partage égalitaire du travail domestique et éducatif n'est pas du tout réalisé et les femmes paient très cher leur plus forte stabilisation sur le marché du travail ; le maintien d'un écart de salaire d'environ 20% entre femmes et hommes que rien ne vient, ni ne peut expliquer en est une preuve irréfutable.

Dans cette situation et avec le recul, on est en droit de se demander, d'une part, si l'accent mis par le mouvement féministe sur le travail rémunéré n'était pas excessif et si les revendications qui en ont découlé n'ont pas trop misé sur lui, comme force d'autonomie financière et moyen de briser l'isolement du privé. N'ont-elles pas, à insister sur l'aspect «réalisation de soi» du travail au détriment de l'aspect «exploitation», enjolivé le travail ? D'autre part, la réflexion féministe sur la famille a-t-elle négligé son pouvoir d'attraction chez les personnes pour lesquelles elle apparaît comme un recours, un repère et probablement un espace unique de solidarité ? A-t-elle alors laissé trop largement des sociologies et des psychologies conservatrices avoir le monopole des discours sur les aspects affectifs et communicationnels des relations familiales et négligé l'occasion de les théoriser à l'aune des rapports sociaux de sexe ?

Les articles réunis dans ce numéro ouvrent des pistes de réflexion dans l'esprit de ces interrogations de manière indirecte à première vue. En effet, ils traitent pour la plupart de la prise en charge affective, éducative ou curative des personnes dépendantes, et donc des activités, responsabilités et sentiments dont la délégation est freinée, sinon interdite, par la construction idéologique de la famille et de l'identité de mère.

Cette prise en charge est désignée par un terme anglophone unique, le *care*, qui ne trouve pas de réel équivalent en français (le soin). Arlie Hochschild le désigne comme étant un «lien émotionnel, souvent réciproque, entre une personne qui donne le soin (du *care*) et celle qui en bénéficie, la première se sentant responsable du bien-être de la bénéficiaire et effectuant un travail mental, émotionnel et physique pour assumer sa responsabilité. Ainsi, le *soin* d'une personne implique de se soucier d'elle» (Hochschild, 2003 : 214)². Le *care* se décompose donc en deux dimensions,

2. Hochschild, Arlie Russell (2003). *The Commercialization of Intimate Life. Notes from Home and Work*. Berkeley : University of California.

c'est un *geste* – une activité – accompagné d'une *émotion* faite généralement de sollicitude, d'empathie, mais aussi, ce qui est peut-être moins admis et peu visible, de dégoût, colère ou haine. Une mère qui s'occupe de son enfant accompagne généralement son geste d'amour, une infirmière qui donne des soins à une patiente éprouve habituellement de la sollicitude à son égard. Ce sont là des aspects visibles, convenus du *care*, qui ne rendent pas compte du fait que la congruence entre le geste et l'émotion dans le travail du *care* ne va pas de soi. Pascale Molinier aborde cet aspect dans son article : la haine remplace parfois la sollicitude mais cela ne peut être dit. Rares sont en effet les personnes qui, comme Paule Andrée Scheder que nous citons en exergue, osent faire état de tels sentiments. Le versant noir du travail de *care* demeure un tabou, qui pèse sur les modalités de reconnaissance sociale de ce travail et ajoute à son caractère aliénant pour celles qui l'effectuent.

L'intérêt des articles est de prendre la complexité de cette notion à bras-le-corps en montrant les risques d'une interprétation univoque. Le premier renvoie à la nécessaire et inévitable dépendance affective des êtres contraint·e·s à être solidaires. Mais les liens de solidarité qui les unissent sont structurés par des rapports de pouvoir de sexe et de classe dans un contexte idéologique qui pousse à se libérer individuellement de ces liens et qui n'offre que peu d'alternatives aux femmes pour sortir du modèle traditionnel. Le second risque découle de la reconnaissance institutionnelle du *care*, dont les femmes pourraient tirer avantage professionnellement si les métiers du *care* n'étaient pas rabattus sur des emplois dévalorisés.

L'article de Geneviève Cresson et de Nicole Gadrey traite de cette professionnalisation. Ces autrices rappellent comment la transposition du rôle traditionnel féminin dans le monde du travail débouche sur des métiers – assistante maternelle, aide à domicile des personnes âgées – dont la société a absolument besoin pour perdurer dans son fonctionnement actuel, mais qu'elle ne valorise pas et rémunère mal. Si, pour s'occuper d'autrui en situation de dépendance passagère ou chronique, pour s'occuper d'enfants, de personnes âgées ou handicapées, il faut des compétences, celles-ci ne sont pas reconnues et ne sont donc pas rémunérées, sous le prétexte qu'elles seraient innées, chez les femmes du moins et donc, par ricochet, chez les professionnelles du *care*.

En Suisse romande, la formation professionnelle, donnant accès au titre d'éducateur·trice de la petite enfance, dispensée dans les écoles sociales en est un exemple patent. Évincée des Hautes écoles spécialisées – équivalent des universités professionnelles – sous prétexte qu'il s'agit d'un champ monosectoriel (c'est-à-dire limité à un type d'institution, garderies, crèches, et à une classe d'âge restreinte, les petits enfants) elle est actuellement menacée de déclassement par la création d'un apprentissage d'assistant·e socio-éducatif·ve (un Certificat fédéral de capacité, équivalent suisse dans une certaine mesure du CAP).

Autre exemple, qui concerne le canton de Vaud, celui des « mamans de jour » (équivalent de l'assistante maternelle), dont la situation peut être qualifiée de parfaitement hypocrite. Chez elles aussi pointe la tendance d'une professionnalisation au rabais des tâches traditionnellement effectuées par les femmes. À défaut de moyens pour soutenir et développer l'accueil collectif, mais aussi dans le but d'offrir le choix du mode de garde aux parents, les autorités ont décidé d'institutionnaliser une pratique de garde dite informelle mais néanmoins courante, l'accueil familial de jour, en intégrant les candidates dans un réseau, la « coordination des mamans de jour ». Or, l'adhésion au réseau soumet ces dernières à des contraintes (tarif unique, surveillance, impôts, etc.) sans véritable contrepartie, c'est-à-dire ne leur garantissant ni l'amélioration de leurs conditions de travail, ni l'accès à une formation reconnue et offrant des débouchés.

Face à cette tendance où l'exploitation maximale des compétences de *care* se double d'une dévalorisation des métiers du *care*, Geneviève Cresson et Nicole Gadrey se demandent s'il faut, en tant que féministes, en soutenir la professionnalisation. Cette question exige une réflexion de fond. Il ne suffit pas de rétorquer que l'emploi salarié est par principe un vecteur d'émancipation pour les femmes, et ce d'autant plus que la dynamique qui s'amorce se fait sur le dos de celles qui sont peu ou pas qualifiées.

Le problème, toutefois, ne se limite pas aux seules conditions d'exercice de ces métiers. La nature même du *care* change une fois transposé du familial au professionnel. Considérons l'exemple de parents qui délèguent à une assistante maternelle une partie du travail de soin de l'enfant, pas toujours gratifiant, et se réservent les aspects relationnels et symboliques hautement reconnus. Cela n'empêche pas qu'ils attendent de ces professionnelles qu'elles s'impliquent totalement dans leur travail et qu'elles en retirent du bonheur. Celles-ci n'ont alors, comme le montre Pascale Molinier pour les auxiliaires de puériculture, pas d'autre alternative que d'enjoliver la réalité, car elles s'interdisent, face à « l'idéologie tenace de la tendresse naturelle des femmes », de montrer l'ambivalence de leurs sentiments à l'égard de ceux et celles qui dépendent d'elles³.

L'article d'Arlie Hochschild est lui aussi une réflexion sur les conséquences du transfert du *care*, mais il concerne les rapports Nord/Sud : dévalorisé dans les pays riches, il est accompli par les femmes des pays pauvres qui, nourrices des temps modernes, se déplacent pour prendre en charge le travail dévolu aux mères des pays riches. Cette situation est illustrée par le témoignage de la femme sans-papiers⁴ recueilli par Magdalena Rosende. Le récit met en lumière les inégalités croissantes entre femmes dans le

3. Le travail quotidien de soin avec des vieillard-es qui ne rajeunissent pas et des enfants qui ne vieillissent pas – des plus petit-es remplaçant année après année les plus grand-es – est source de souffrance, non reconnue car irrecevable.

4. Le terme utilisé dans le mouvement des « sans-papiers » est « sans-papière » pour visibiliser les travailleuses clandestines et les inclure dans les revendications du mouvement. Nous utiliserons ici la formulation « femme sans-papiers ».

domaine du travail rémunéré et du droit à l'emploi, révélant l'importance de prendre en compte, outre les rapports sociaux de sexe, les systèmes de pouvoir basés sur la nationalité et la race dans nos réflexions sur le travail et la famille.

Alors qu'Arlie Hochschild montre les effets de polarisation qu'induit le transfert des activités de *care* des femmes riches du Nord sur les femmes pauvres du Sud, la critique du *care* qui s'amorce dans ces articles est à lier à un autre questionnement, portant lui sur les limites de réponses juridiques aux questions d'(in)égalité. Les effets pervers d'un règlement purement juridique de la prise en charge familiale de l'enfant sont analysés par Denyse Côté, pour qui la garde partagée de l'enfant, suite à un divorce, n'est pas automatiquement la panacée, ni d'ailleurs une catastrophe. Elle peut s'avérer être autant un vecteur d'autonomisation des femmes qui optent volontairement avec le père pour ce mode de garde, qu'un nouvel instrument du patriarcat pour asservir celles qui se font imposer la garde partagée, cette mise à niveau «égalitaire» du partage du soin de l'enfant s'effectuant par rapport à un modèle dominant androcentré, toujours marqué par la division sexuelle du travail.

La limite de l'égalité formelle transparait dans l'article de Nathalie Lapeyre et Nicky Le Feuvre qui, examinant les modalités de la «conciliation» des rôles professionnels et familiaux chez les avocates et les femmes médecins, démontre par là même que la féminisation des professions libérales ne conduit pas nécessairement à une répartition plus égalitaire du travail domestique et éducatif. Autrement dit – faut-il le rappeler? – l'accès au marché du travail n'est pas synonyme d'égalité puisqu'il passe par le modèle masculin de carrière qui implique, pour les femmes qui l'adoptent, de gérer seules le cumul de l'activité professionnelle et familiale, le *care* restant toujours et encore dans les mains, la tête et le cœur des femmes. L'article de Nathalie Lapeyre et Nicky Le Feuvre nous conforte dans notre intuition qu'il est dangereux d'entrer dans la logique de la «conciliation» aux fins d'aboutir à l'égalité, car elle induit une vie conjugale et familiale de plus en plus fortement marquée du sceau de la contractualisation et de la comptabilité des contributions sans être plus juste pour autant.

En conclusion, c'est sur la question du *care* et de la solidarité que les autrices qui ont souhaité contribuer à ce numéro sur famille et travail ont centré leurs réflexions. Le choix du groupe de coordination de traduire «Love and Gold» d'Arlie Hochschild va également dans cette direction. Qu'est-ce que cela signifie? Serait-ce que la réflexion féministe sur le thème de la famille en relation avec le travail s'essouffle et qu'il nous faut trouver un angle d'attaque différent? S'essouffle-t-elle parce que tout change pour qu'en fin de compte rien ne change? C'est probablement le cas, mais la persistance de discriminations envers les femmes n'explique pas à elle seule la difficulté de sortir d'une discussion ressassée sur la «conciliation» entre famille et travail. Il y a aussi notamment le fait que

l'image projetée par les femmes qui « ont réussi », la minorité, qui a eu accès aux professions prestigieuses, n'est pas obligatoirement celle à laquelle les jeunes femmes qui pourraient y prétendre souhaitent s'identifier. Le prix que ces femmes paient est souvent jugé trop coûteux. De fait, cette forme de réussite professionnelle va souvent de pair avec l'absence, le report d'enfant ou l'enfant unique. Cette représentation de « l'égalité par en haut » n'est pas mobilisatrice.

Bref, comme le dit Arlie Hochschild, les femmes veulent être égales, mais égales à quoi ? À quelles conditions ? Travailler dix heures par jour ? Le modèle professionnel proposé aux femmes est un modèle masculin, destiné à des hommes qui voient eux aussi leur travail s'intensifier et mordre de plus en plus sur leur temps libre... libre car non consacré aux tâches domestiques.

Une réflexion sur le *care* offre le grand avantage de mettre l'accent sur la famille en tant que collectif, c'est-à-dire un groupe où se déploient les dimensions non matérielles, affectives des rapports sociaux. Cela ne signifie pas qu'il faille oublier que la famille reste le lieu de reproduction des rapports sociaux de sexe, et l'analyse du *care* est explicite à cet égard, mais dans le contexte idéologique actuel porté à l'atomisation des personnes au nom de la liberté, le rappel du poids des liens de dépendance affective et matérielle est bienvenu. Que ceux-ci soient cachés ou dévalorisés ne change rien à l'affaire.

S'il ne fait donc aucun doute que nous ne pouvons laisser ces questions hors du champ de réflexion et de praxis féministes d'une part, s'il y a fort à penser qu'un modèle alternatif au modèle masculin qui se profile comme le modèle à suivre passe probablement par une réflexion sur le *care* d'autre part, il faut cependant veiller farouchement à nommer les risques qu'on encourt ce faisant. Ici encore les articles nous mettent en garde : la sollicitude n'exclut pas le rejet, la répulsion, l'arbitraire ; les métiers du *care*, féminins pour la plupart, sont fortement marqués par la domesticité et la vocation. Leur rémunération, leur statut et leur reconnaissance en pâtiennent lourdement.

Mais le risque le plus grand serait de faire l'éloge féministe du *care* sans lutter pour qu'il obtienne une reconnaissance sociale et qu'il devienne l'affaire des hommes aussi. Il ne s'agit donc pas de rafraîchir le modèle traditionnel de la femme au foyer, de rendre les femmes responsables comme toujours des solidarités et de leur faire porter la responsabilité de la « qualité de la vie ». Il ne s'agit pas non plus de participer à la gestion néolibérale de la crise qui, en revalorisant une morale de la solidarité familiale et communautaire, vise de facto à supprimer des acquis sociaux et à baisser les charges publiques.

La voie est donc étroite, mais elle existe et elle nous semble intéressante à emprunter pour une raison en particulier. La réflexion critique et

radicale sur le *care*, à l'instar des revendications du mouvement féministe des années 70, contient une dimension utopique, pour autant qu'on ne s'en tienne pas au seul niveau des interactions et qu'on n'évince pas la dimension structurelle et antagonique dans lequel le *care* s'inscrit. Elle casse la logique économiste de notre société et réintroduit la dimension collective, bref re-politise le privé sans l'individualiser. ■